L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 23 DECEMBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 23 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Ferriol, à 11 heures, rue Royale No 50—Cadeaux de Noël et du Jour de l'An : à midi, les faïlle, tailleurs et Dentiers, et à 4 heures et demie du soir, une collection choisie d'articles de fantaisie, tableaux à l'huile, gravures, etc, etc.

Par Nisk & Hedjuck, au No 29 rue du Canal, entre Bourgogne et Kompartie, en commençant à 10 heures et demie—Encan du Dimanche—Le magasin de modes et de fantaisies.

Par D. E. Murphy, à 11 heures, dans la salle d'encan No 44 rue des Magasins—Vente d'objets d'étrennes, telle que vases de Bohême, statuettes pendules, garnitures de cheminées, pianos, etc.

Par N. Guinault, à midi à la rotonde de l'Hôtel St-Charles—Grande vente de diamants, bijouterie et argenterie.

Par Francis Fernandez, au No 56 de la rue de Chartres—Grande vente de mar handises françaises de fantaisie, pour cadeaux de Premier de l'An : services en porcelaine, vélocipèdes, et une immense variété de jouets d'enfants.

Par H. Hearn, Marks & Co. au No 36 de la rue de Chartres—Une vaste d'ameublements variés.

Par S. P. Montgomery & Co., à toutes ventes d'encan 22 rue de l'Ange vente régulière d'un grand nombre de meubles gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, et une fabrique de lits de cottage. Et aux heures No 215 et 217 rue d'enfer, entre Baronne et Dryades, chevaux, voitures, vaudeville, etc.

Par J. Dejan Jr., aux ventes de l'E. Liner, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, seule et par paires, beaux meubles, glaces couvertes et de couverts, harnais de selle, etc.

Par E. Roger & Co., à toutes ventes d'encan, 45 et 47 de la rue de la Vieille-Levée, à 10 heures—500 cadeaux et 10 mille à étrennes—Bonneterie reçues directement du N.-Y.

Par O. Nalette, No 104 de la rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magazine—Jambons, epaules, bœuf et porc salés, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes sortes, etc.

Par Hedjuck, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres — Habillements de saison ; lingerie de mes dames.

Par Vincent & Co., à toutes ventes d'encan, 62 et 64 rue de la Douane — Chaises, marchandises sèches, matériaux de grange.

Par J. de Hoz, à leur salle d'encan, rue de la Douane No 56 jouets, poupées, marchandises sèches, articles de fantaisie et quelques.

☞ Achetez vos cosmetiques et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levee

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185 ..... Rue des Remparts 185

Dernière chance pour avoir des cadeaux de Noël—L'attention du public est appelée sur la vente de pendules, vases, articles de toilette, statuettes et articles de Bohême de Leon Lemaire, qui sera faite aujourd'hui, par M. D. E. Murphy, à 11 heures, dans sa salle d'encan, rue de Magasins No 47.

Grande vente de marchandises sèches.—Nos apprenons que, ce soir, des commerçants et du public en général sont à la grande vente de cadeaux de Noël et du Jour de l'An, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin à l'encan de Leonard & Co. M. Fabio Fernandez, rue de Chartres N. 56, entre les rues Bienville et Dauphine. Les articles sont de marchandises françaises et coûtent à la moitié du prix ordinaire. Le lecteur trouvera une annonce de cette vente.

Habits et Linge Sale.—Aujourd'hui jeudi 23 décembre à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres No 56, MM. H. Hearn, Marks & Co. vendront d'excellents habits de saison, pour hommes et jeunes gens, et articles de lingerie. Nous appelons l'attention des marchands sur cette grande vente qui est sans réserve.

THEATRES.

Aujourd'hui, Jeudi.

OPÉRA — L'Africaine.
ACADÉMIE DE MUSIQUE — Snare.
ST CHARLES. Kit or the Arkansaw Traveler.
VARIÉTÉS — Dernières soirées de l'engagement de M. Owens.
CIRQUE ST CHARLES MUSEUM—Nos 49 et 42 rue St Charles, au second Hôtel.

La Cour Suprême.

En attendant que le Congrès modifie la composition de la Cour Suprême ou restreigne les attributions de ce tribunal, le président Grant vient d'y faire entrer deux hommes qui remplissent la fonction radicale comme les juges des jurés pour les jugés les intérêts politiques doivent primer toutes les considérations légales.

M. Hoar, l'un des nouveaux juges créés, n'a d'autre titre à cette insigne faveur que sa qualité de membre du Cabinet. Comme ainsi, il était peu connu en dehors de son état, le Massachusetts, comme avocat général n'ayant s'illustré par des opinions tout à fait dans le sens de la majorité radicale. Ainsi, il a soutenu la légalité des jugements du Sud, que ces législations pouvaient être traitées comme si l'état de guerre existait encore, bien qu'il n'y eût aucune démonstration belliqueuse. Une pareille doctrine dans la bouche d'un avocat général des Etats Unis nous fait craindre que la passion politique l'emporte chez M. Hoar sur les saines notions du droit, et nous regardons en prédisant cette crainte déplorable.

Le second choix du Président est sorti par M Stanton. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de cette nomination. Ce n'est ni le savoir ni l'intelligence qui manquent à ce personnage, c'est la droiture et l'impartialité, qualités sans lesquelles il n'y a pas de bon juge. M. Stanton dans ses rapports avec le président Johnson a foulé aux pieds tous les sentiments de délicatesse, de loyauté et d'honneur. Pendant la guerre et après la guerre, dans l'exercice de ses fonctions de ministre de la guerre, il a prouvé par la plupart de ses actes, que le mot de conscience et de scrupule n'avaient pas de sens pour lui. Compter sur l'impartialité d'un pareil homme serait illusoire. Il sera comme juge ce qu'il a été comme ministre, un adversaire dangereux et implacable des droits des Etats et des libertés garanties aux citoyens par la Constitution. Le parti radical ne pouvait avoir pour servir ses vues dans le Tribunal Suprême de la nation d'instruments plus serviles, de créatures plus dévouées que MM Hoar et Stanton. Leur nomination est un nouveau gage de fidélité donné par le général Grant à ceux qui l'ont élu.

La Question du Pain.

Le véritable remède aux abus signalés dans le commerce de la boulangerie est dans les mains des consommateurs. Le jour où ils agiront que le pain leur soit vendu non plus à raison de tant de paine à la piastre, mais à raison de tant de livres de pain, bien pesées, à la piastre, ce jour-là aura plus de supercherie possible. La meilleure ordonnance sera celle qui obligera tout vendeur de pain à être muni d'une balance et à peser le pain qui il livrera, que le consommateur l'exige ou non. Du moment où les consommateurs pourront ainsi se rendre mathématiquement compte de ce que le pain leur coûte, ils sauront bien défendre leurs intérêts eux mêmes sans intervention de la police. Ce qui a rendu possibles les fraudes dont on s'est plaint avec trop juste raison, c'est l'usage absurde qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, à la Nouvelle-Orléans, de vendre le premier de tous les aliments au boisseau et non au poids réel. Les boulangers pouvaient ainsi diminuer insensiblement le poids de leurs pains et arriver à livrer, pour le même prix, autant moins de marchandise, tout en laissant croire à l'acheteur que rien n'était changé puisque il continuait à recevoir le même nombre de pains.

Comme il est difficile d'amener une population à prendre de nouvelles habitudes, même dans son propre intérêt, nous croyons que les Conseils feraient bien d'adopter, comme système transitoire, une ordonnance analogue à celle qui régit la boulangerie à Paris et à Londres, c'est-à-dire une ordonnance qui obligeât tout boulanger ou détaillant de pain à peser au marchandeur en le livrant à l'acheteur et qui imposât certaines pénalités à tous ceux qui refuseraient cette prescription, sans préjudice des peines portées contre ceux qui vendraient à faux poids. En toute cas, en attendant l'ordonnance, les consommateurs feront bien d'exiger que leur pain soit pesé comme toute autre denrée. Les boulangers qui prendraient d'eux-mêmes l'initiative de cette réforme deviendraient de suite populaires et verraient leur clientèle doubler en peu de temps.

Nous confirmons du *Prix Courant* émet la même idée que nous, et il cite à l'appui l'exemple de la ville d'Alexandrie, qui a très seulement que le poids du pain soit complété et qu'on laisse les questions de prix et de qualité soumises aux règles ordinaires de la concurrence. Cette législation ne viole pas le principe de la liberté de l'industrie, elle se contente de protéger l'acheteur dans l'exercice d'un droit légitime, c'est, selon nous, le plus sage de toutes les législations, et nous voudrions la voir adoptée à la Nouvelle-Orléans.

SERVICE QUOTIDIEN ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET MANDEVILLE.—Pour la commodité des personnes qui demeurent à Mandeville, Lafreiberg, Madisonville et Covington et pour leur offrir le moyen de passer Noël et le jour de Noël, le steamer Camelia partira cette fois vendredi 24 du courant, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après midi. Il n'y aura pas de départ pour le samedi, la course de la veille étant faite en remplacement.

☞ La machine à coudre à points torsus de Wheeler & Gibbs réalise les prodiges des fées : elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & Co., 118 Canal.

ERRATUM.—Dans notre sommaire d'hier, sur les ventes à l'encan du jour, une transposition typographique a introduit des vaches laitières parmi les cadeaux de Noël et du jour de l'An que Mr. G. de Ferriol vend tous les matins à 11 heures, rue Royale, No 50. Nous sommes prié de rectifier cette erreur, ce que nous faisons sans difficulté, bien que nous ne puissions supposer que quelqu'un ait pu prendre au sérieux des vaches laitières dans une vente de bijoux, de perles et de diamants.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui jeudi, troisième représentation de l'*Africaine*. M. Michot chantera le rôle de Vasco de Gama, qui lui a valu un si légitime succès ; et M. Dumestre celui de Nelusko, dans lequel il s'est montré si remarquable. Mlle Artaud remplira le rôle de Selika et Mlle Dupuy celui d'Inès. Au quatrième acte, la Grande Marche Indienne dans laquelle paraissent Mlles Billou, Pepita, Keilt et Noelly.

Cette représentation du chef-d'œuvre de Meyerbeer attirera certainement, comme les deux précédentes, une foule considérable à l'Opéra.

Samedi, la *Muette de Portici*, avec MM. Michot, Dumestre, Ketten et Mlle Mineur. Mlle Pepita remplira le rôle de Fenella. Au troisième acte la *Tarantelle* par Mlles Billou, Keilt et Noelly.

COLLÈGE COMMERCIAL DE ST-STANISLAS — Le Collège Commercial de St Stanislas, à la Baie St-Louis, est une excellente institution et se recommande aux familles sous le double rapport du mérite des professeurs et de la sollicitude dont sont entourés les élèves. On verra par une annonce insérée plus loin que la réouverture des classes est fixée au 11 janvier. Un professeur partira de la Nouvelle-Orléans quelques jours avant cette époque, pour conduire au Collège les enfants qu'on voudra bien lui confier.

MAISON DU BON PASTEUR. — Un spectacle attrayant attirera ce soir la foule au Buffer's Building où se tient la foire au bénéfice de la Maison du Bon Pasteur. Les meilleurs élèves de l'Ecole des Patineurs du professeur St-Clair évoluaient devant le public. Rien de plus gracieux que ces exercices, et nous nous attendons à voir grossir considérablement, ce soir, le nombre des visiteurs de la foire.

VINS, LIQUEURS, PORTER.—Nous recommandons aux amateurs de bonnes liqueurs le magasin de M. C. Villere, rue de Commune, No 159. On est toujours sûr de trouver là les meilleures marques de vins de tous les crus d'eaux-de-vie, whiskies, liqueurs et les différentes sortes de bière américaines ou importées. Voir l'annonce.

BIJOUTERIE POUR ETRENNES. — Nous recommandons aux donneurs d'étrennes l'ancien établissement estimé et connu de M. P. N. Rivera, rue Royale, No 155. C'est là qu'on peut acheter des bijoux en toute confiance. Avec la certitude d'en avoir pour son argent. M. Rivera vient encore de recevoir un riche assortiment de bijouterie nouvelle et cet assortiment comprend tout ce que l'on peut trouver, soit en article mondains, soit en articles religieux. Ensuite, nous sommes prié d'annoncer que le prix de ces articles sera plus réduit que jamais. Voyez l'avis public plus loin à ce sujet.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne payera prime ni assurance.

UN ARTISTE EN CHEVEUX.—La mode ne consiste pas seulement, pour une élégante, à porter une énorme chevelure, il faut encore que ces nattes, castelanes, etc, présentent à l'œil un assemblage artistique, que les nuances soient assorties, qu'il y ait harmonie de proportions entre le chignon et les nattes, les tresses, ou les frisettes, que le tout en un mot forme un ensemble gracieux à la tête et s'allie à la physionomie. Or il faut pour arriver à une certaine habileté comme artiste en cheveux le goût naturel et des études spéciales. Ce sont ces qualités qui recommandent au patronage de nos lecteurs monsieur Félix Saron, dont le travail discrétement et signé de la plus élégante. On le trouvera toujours dans son magasin de la rue Baronne No 11, où il est assisté des meilleurs ouvriers.

PARDESSUS — Voir l'annonce de MM Pierson & Hewes, 13 et 15 rue du Camp, en face le City Hotel. Le tout un bel assortiment de pardessus, à des prix modiques.

ROBES DE CHAMBRE, VÊTEMENTS NOÉ — On trouvera, chez MM. Pierson & Hewes, 13 et 15, rue du Camp, en face le City Hotel, d'élégantes robes de chambre, des vêtements confectionnés et tous les articles de lingerie et de toilette. Voir l'annonce.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points torsus de Wheeler & Gibbs, que les petites, les ouvrières, les ménagères, les philanthropes, etc., parlent de son utilité sur les bulletins, écrivent sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.

$95—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres de Grover & Baker. C'est une compagnie aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle Orléans.

CHRONIQUE LOCALE

PROCÈS—Hier a été plaidé l'affaire relative au compromis entre la ville et les héritiers Lavaudais. Ce dernier, représenté par MM. Roselius et Phillips, demandaient un mandamus pour forcer l'avocat de ville à mettre sa signature sur la transaction concernant le marché des Deynales. L'avocat de ville prétend que l'acte en cause n'a pas un titre de propriété à la ville. M. Roselius s'est efforcé de démontrer que le titre est parfait, sans compter la loi qui régit les immeubles des mineurs dans ces sortes de faits. L'affaire a été soumise à la Cour qui avisera.

COUR DES ETATS UNIS.—L'affaire d'Engo & Mathy contre la vieille administration de l'Opéra pour dommages en raison de son exclusion, à cause de sa couleur, a été ajournée hier, mais elle a dû être remise, le juge Durell ayant précédemment déchargé tous les jurés de sa Cour, comme nous le disons autre part.

COMPAGNIE DES POMPIERS DU CRESCENT No. 21. — L'élite Compagnie a reçu le plus grand nombre de votes mardi soir, pour une paire de chevaux, à la Foire de l'Eglise de la Ste Trinité, du Troisième District. Le prix a été reçu par la Compagnie, hier soir.

COTON ET PISTOLETS — Les officiers Johnson et Bauer ont découvert hier soir, deux hommes en possession d'une balle de coton dans les conditions suspectes. Les hommes ont abandonné le coton à l'approche des officiers, et ont couru dans une grégerie, au coin des rues Levee et Robin. Les officiers ont tiré deux coups sur les voleurs et les voleurs en ont tiré trois sur les officiers, et personne n'a été atteint. Les voleurs se sont échappés et le coton a été transporté à la station du Pacifier.

GROS VOL.—Hier matin, vers 7 heures, une boîte de ferblanc contenant 3 montres d'or et d'argent, a été enlevée du comptoir de Mr. L. Waugier, horloger, rue Royale, près de la rue Toulouse. Mr. Waugier a l'habitude d'emporter la boîte tous les soirs et de la rapporter le matin. Elle n'avait pas été oubliée, mais elle a été volée pendant que le propriétaire était occupé ailleurs.

VOL.—Mardi soir, entre 7 et 8 heures, la résidence de M. Rufus Waples, rue Chewitt, entre la Première et Philip, a été visitée par quelque voleur expert, qui a emporté, non seulement un lot de bijoux et d'articles de toilette, mais encore la clé de la porte extérieure afin d'être sûr de n'être pas poursuivi immédiatement. Aussi, l'indicateur a-t-il eu le plus grand succès. Il a disparu avec son butin sans avoir été inquiété.

VOL.—Mardi soir, des voleurs sont entrés dans la résidence de M. Simonin, au coin des rues Chippewa et St-Andrew, et ont enlevé plusieurs cassées de thé, deux sacs de café, le tout évalué à $100 et d'autres articles avant moins de valeur. Les voleurs n'ont été ni reconnus ni arrêtés.

VOL DANS LA PAROISSE JEFFERSON.—Des personnes inconnues sont entrées, dans la nuit de mardi, chez Mme Waggaman, et les articles suivants ont été volés : une timbre d'argent, un pot d'argent, une douzaine de cuillers d'argent, une douzaine de fourchettes, 12 cuillers de dessert en argent, une douzaine de cuillers à thé en argent, deux grands cuillers d'argent à soupe et un autre moins grand. Pas de marque sur l'argenterie. Mme Waggaman réside à environ 3 milles au dessus de Carrollton, et sur la rive droite du fleuve. Une récompense est offerte pour la recomparation des objets volés.

UN SUICIDE INACHEVÉ.—Un nommé George Hutchins, en brouillé avec sa femme, et voulant s'en retirer, s'est donné hier matin un coup de couteau à la gorge. Mais le coup était faible et à la vue de son sang George a renoncé subitement à son idée de suicide. Il a crié au secours et un médecin, pour le distraire encore mieux de son mauvais penchant, s'est servi d'un narcotique à l'aide duquel il l'a envoyé faire une compagnie de ses mêmes chimères. Quand George se réveillera, peut être trouvera-t-il le monde réel moins odieux.

TEMPERATURE.—22 décembre 1869.
Thermomètre de C. Durameil, opticien.
No 111, rue du Canal.

6 heures	A. M.	48 degrés.
12 "	A. M.	53 "
3 "	P. M.	56 "
6 "	P. M.	54 "

$55—C'est le prixe la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, laquelle a remporté le deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et à la crème de la Légion d'honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Grande émigration de nègres pour la Louisiane

Le bill sur l'admission de la Georgie approuvé par le Président

Le Sénat ajourné au 10 janvier

Arrivée de troupes à Cuba

Les incendies continuent

Nouvelles européennes.

Marseille, 22.—Des avis confirment la perte du steamer de guerre anglais Deer Hound, entre Athènes et Malte. On croit que sur Stafford Northcott, Secrétaire d'Etat pour l'Inde, a péri.

Paris, 22.—Des souscriptions ont été ouvertes pour les Espagnols expulsés.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 22 déc—On rapporte que les insurgés s'avancent vers Camagoy—Les autorités espagnoles démentent ce bruit.

Les insurgés ont été dispersés à Vislamir avec une perte de 42 hommes, tués. 33 insurgés ont aussi été tués dans les montagnes d'Amador.

Une frégate espagnole est arrivée avec 1200 hommes qui sont tous partis pour tenir la campagne.

Plusieurs plantations ont été brûlées dans le voisinage de Villa Clara.

Nouvelles de Washington.

Washington, 22 déc—Le Sénat est à discuter le bill sur l'immigration chinoise. Les opinions sont grandement divisées à ce sujet. Howard, Pomeroy et Conckling s'opposent à nombre de restrictions du bill.

Les comités n'ont rien fait aujourd'hui.

Un bill est présenté pour rappeler tout ce qui, dans les statuts, interdit à l'Etat de Georgie d'organiser sans force de milice.

Washington, 22 décembre — Le Revenu a touché aujourd'hui $852,000.

Le Mantonomah et le Terror accompagne sont la flotte française de Peabody.

Le bill de Georgie a été signé par le Président.

La correspondance relative aux réclamations de l'Alabama a été publiée en Angleterre, elle accepte le transfert des négociations à Washington.—La lettre du secrétaire Fish, conclut ainsi : Dans l'état actuel de la discussion, le seul objet du Président est d'établir la situation et de maintenir l'attitude des Etats-Unis dans les divers rapports et aspects de cette grave controverse avec la Grande Bretagne.

Le Sénat a confirmé toutes les nominations pour les juges de circuit, exceté Woode, Pearce et Sawyer—Ecterman, avocat des Etats Unis pour la Georgie. (Voyez les autres nominations dans la dépêche anglaise.

SÉNAT.—Le comité des affaires militaires a été chargé d'examiner la question de porter le nombre des lieutenants généraux à 3 et de créer à trois rangs du nouveau général.

Williams explique que l'objet du bill sur l'immigration chinoise est de empêcher court aux affaires de Kooptmanship et d'autres contracteurs de coolies.

Sans rien décider le Sénat s'ajourne au 10 janvier.

CHAMBRE.—Davies soutient que c'est le devoir du Congrès de maintenir au gouvernement républicain dans le Wisconsin et le Maïs sachusetts aussi bien qu'en Georgie et le Congrès est le juge des faits et de l'occasion.

La Chambre s'ajourne au 10 janvier.

Washington, 22 décembre — Le nouveau bill de Virginie, de Sumner, déclare provisoire le gouvernement actuel de cet Etat, et charge le général commandant de convoquer la Législature dans les 30 jours et de requérir le serment d'épreuve du 2 juillet 1862. Sur la ratification du Congrès autrefoment par la Législature ainsi constituée l'Etat sera adjugé à la représentation. Il en de nouveau dans les autres clauses du bill.

La nomination de Hoar a été déposée sur le bureau, ce qui équivaut au rejet. Au dernier moment, les objections à la confirmation de Wood ont été retirées et Wood a été confirmé. Les lignes télégraphiques fonctionnent lentement : marchés de l'Ouest out manqué.

Nouvelles Diverses.

Memphis, 22 déc—La Convention démocratique a nommé aujourd'hui Anne Woodruff pour la place de maire de Memphis.

Fortresses Monroe, 22.—Les canonnières espagnoles sont arrivées aux caps et ont pris l'ancre dans la baie de Lynn Haven.

Charlottesville, 22 déc—A S. Ayres a été interrogé aujourd'hui pour avoir tué le Dr Oliver pour séduction alléguée de sa fille.

Les témoignages ont été les mêmes que lors de l'enquête, avec cette addition que la veuve a déposé que son mari avait un billet d'Ayres, de $3,000, payable à 10 jours de notice. Mais il n'y avait jamais en aucune difficulté à ce sujet. L'interrogatoire est remis à demain.

Richmond, 22.—Plus de 400 hommes de couleur ont quitté les environs pendant la semaine dernière pour aller travailler en Louisiane et dans le Mississippi. On estime que 4,000 nègres ont quitté cet Etat pour aller au Sud, dans le courant du mois dernier.

Marchés européens.

Liverpool, 22 décembre, au soir — Coton calme à la clôture, mais en baisse. Middling 11 1/2. Middling Orléans 11 3/4. Vendu aujourd'hui 10,000 balles, dont 2000 pour l'exportation et la spéculation. Cereales languissants et sans variation.

Marchés americains.

New-York, 22 décembre, au soir — Coton fermant les acheteurs à la clôture. Middling 25 1/4. Vendu aujourd'hui 2000 balles. Farine lourde.

New-York, 22 décembre, au soir — Argent facile de 6 à 7. Sterling 9 3/4 à 9 7/8. Or ferme à la clôture à 129 7/8 à 131. Fonds publics fermes à la clôture. 5-20, 113 1/4. Fonds du Sud très forts, actives à la clôture.

Mobile, 22 — Bonne demande pour le coton. Calme à la clôture. Mid. 25 1/2 à 25 3/4. Vendu aujourd'hui 1250 balles. Reçu 980. Exporté 594.

Memphis, 21 décembre — Coton plat. Middling 24 1/2. Vendu 600 balles. Reçu 1821. Exporté 872.

Memphis, 22 décembre — Coton plat. Middling 25 3/4. Reçu 1381. Exporté 1360.

Nouvelles des rivières.

Memphis, 21 décembre — Descendant : Les steamers Wannita, Richmond. Temps froid et pluvieux. La Rivière baisse.

Cairo, 21 décembre — Les eaux ont monté de 3 pouces dans les dernières 24 heures. Temps froid et pluvieux. Il est tombé hier 8 pouces de neige.

Memphis, 22 décembre — Parti, le Magenta. Temps clair et froid.

Cairo, 22 déc—Descendant : l'Anna, Hale, Cottaville et Lervis.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 22 déc—Arrivés : le schooner J. C. Whipple, en 5 jours de Rustan, avec des fruits ; la barque Tho y Srobino, en 6 jours de la Havane, sur lest.

(*Dépêches d'hier soir*).

Washington, 21 décembre — SÉNAT — Trumbull presse la discussion du bill admettant la Virginie, etc.

Thayer dit que cela est inutile et que le bill ne peut pas passer avant les fêtes. En outre, Thayer a reçu des informations peu satisfaisantes pour lui. Il avance qu'il y a un des grandes dans les élections de la Virginie.

Un bill indemnisant les citoyens des Etats loyaux des pertes de navires pendant la guerre, est adopté. Le montant s'élève à $380,000. Le bill va au Président.

CHAMBRE — A 3 heures le bill de Georgie a passé, et va au Président en la forme suivante :

Acte pour la reconstruction de la Georgie.

Décrète, que le gouvernement de Georgie soit et est autorisé à soumettre et soumettra par proclamation immédiate toutes les personnes élues à l'Assemblée Générale, ainsi qu'il appert par la proclamation du général Meade, du 25 juin, 1868, de parailre le dit jour, à Atlanta, et la dite Assemblée Générale travaillera à parfaire son organisation conformément à la Constitution et aux lois des Etats Unis, suivant les clauses de cet acte.

2. Que lorsque les membres ainsi élus au Sénat et à la Chambre des Représentants se seront réunis, chaque membre se disant élu comme membre du Sénat ou de la Chambre des Représentants, en outre du serment requis par la Constitution de la Georgie, prêtera, en le signant et en le faisant enregistrer au bureau du Secrétaire d'Etat de la Georgie, un des serments ou affirmations qui suivent, savoir : "Je jure ou affirme solennellement que je n'ai jamais exercé les devoirs d'un sénateur ou d'un représentant au Congrès, ni exercé aucun office de la Législature d'aucun Etat des Etats Unis, ni occupé aucun office créé par la loi pour l'administration d'aucune partie du pouvoir exécutif de l'Etat, ou pour l'administration de la justice dans aucun Etat ou sous les lois des Etats Unis, ni occupé aucun office dans le service militaire ou marine des Etats-Unis, ni n'ai été engagé ennemie dans l'insurrection de la rébellion contre les Etats-Unis, ou donné aide ou confort à leurs ennemis ou rendu aucun service quelconque à l'ennemi (Rumeurs) et notamment, dois-je le dire? notamment par leurs présidents.

C'est pourquoi je dis qu'en cas de surprise, en cas d'agression, il nous faut une protection sérieuse, de quelque part que vienne l'agression.

Je prie donc l'assemblée de vouloir bien prendre ma proposition en considération.

Voilà tout ce que j'avais à dire. (Très bien ! autour de l'orateur.) — M. Gambetta applaudit; Rires à droite.

M. Gambetta — Il viendra peut-être un jour où vous regretterez de n'avoir pas pris la mesure qui vous est proposée, et vous rirez ne vous souviendrez pas de votre naïveté. (Très bien, à gauche. Bruit.)

Les Protestants Français et le Concile.

Le comité central de l'Alliance évangélique (Branche française) vient de publier la circulaire suivante :

Paris, le 1er décembre 1869.

Bien-aimées frères,

Le 8 décembre un concile œuménique s'ouvre à Rome. Nous ne pouvons assister avec indifférence à un pareil événement. L'Eglise catholique romaine renfermant dans son sein la moitié de la chrétienté, et il est certain que les débats du concile peuvent exercer sur des destinées une immense influence. Peut être sommes-nous à la veille d'un mouvement d'émancipation religieuse, qui seul pourrait sauver les pays catholiques de l'anarchie morale et sociale dont ils sont tous atteints ou menacés.

Affranchis nous-mêmes par l'Evangile, nous mêlons volontairement à Jésus-Christ qui nous a rachetés par son sang et nous gouverne par sa parole souveraine, tous avons dans le cœur le droit ardent de ramener sous la loi royale de la liberté tous ceux qui cherchent dans les traditions de la hiérarchie et dans les values pratiques la règle de leur foi et le salut de leurs âmes.

Comment exprimer mieux les sentiments qui remplissent nos cœurs qu'en unissant nos prières à l'occasion du concile, pour demander à Dieu que cet événement ne serve qu'à hâter le règne universel de Jésus-Christ ?

Ce désir, n'est fait sentir dans tous les pays protestants. Il appartient à l'*Alliance évangélique* de le faire l'interprète. Son but, vous ne l'ignorez pas, est de proclamer l'unité spirituelle de tous les chrétiens, cette unité dont Jésus Christ a demandé la réalisation dans sa prière suprême, et que nous opposons à l'unité factice que la contrainte impose et qui produit la mort.

Le comité français de l'alliance évangélique vous invite donc, bien aimés frères, à faire de la réunion du concile un sujet particulier de prières et l'occasion d'un redoublement de zèle et d'activité.

En nous approchant ensemble du trône de grâces pour demander au chef souverain de l'Eglise de la bénir et de la délivrer de toutes les servitudes qui l'asent encore sur elle, apprenons tous d'abord à dire : Dieu des cieux humilié, Souvenons-nous de nos propres infidélités, l'état de division et de faiblesse de la société chrétienne doit peser sur chacun de nous comme un avertissement et un reproche. Les Eglises de la Réforme souffrent de maux cruels et nombreux qu'il ne nous est pas permis d'oublier. Enfin, lorsque nous considérons le froid de indifférence et l'incrédulité systématique dans lesquelles vit une si grande masse de nos contemporains, il nous est impossible de ne pas nous demander avec angoisse si nous avons tout ce qui était possible pour leur faire parvenir l'Evangile de Jésus Christ.

En nous accusant nous-mêmes, nous laissons de côté le zèle amer, l'esprit de la lettre, l'esprit de jugement et d'aigre controverse mais en même temps nous nous souvenons de qu'il est plus que jamais nécessaire de proclamer les grands enseignements de l'Evangile pour lesquels les Eglises de France ont eu le privilège et la gloire de tant souffrir dans le passé. Comment ne pas le faire, lorsque le monde devant un monde incrédule et railleur Rome va mettre le dernier sceau à son œuvre en proclamant l'infaillibilité du Pape et en condamnant les progrès et les libertés sans lesquels la société moderne ne subsisterait plus ?

L'autorité souveraine de la parole divine, la seule autorité de l'Eglise du Christ, son œuvre de grâce à jamais suffisante pour la réconciliation des âmes, le salut par la foi ! toute essentielle des Eglises, l'inviolable liberté des consciences, tous démontrent tous les affranchissements et tous les progrès légitimes, telles sont les vérités qu'il faut aujourd'hui rappeler, afin de glorifier et demander à Dieu de faire triompher dans le monde.

A l'œuvre donc, bien aimés frères ; Redoublons d'ardeur et d'esprit de prière. La cause solennelle dont nous approchons doit, pour les uns, consacrer à jamais l'oppression spirituelle de l'Eglise, pour les autres, mettre la vie du christianisme lui-même. Elle ouvrira, et nous savons le demander à Dieu que ces nouvelles ne soient, ni pour les Eglises de France, ni pour l'Eglise de Jésus Christ.

(*Suivent les signatures*)

Le Concile Œuménique.

Le Gaulois trapuet la dépêche suivante :

Rome, 14 décembre.—Pie IX vient de publier une bulle d'une extrême importance. Cette bulle recommande la direction du pape chargée aux prélats faisant partie du concile, et fixe le règlement des débats de l'assemblée. Dans le consistoire, le saint Père exhorte et adjure les évêques de vivre dans l'esprit et dans la pratique des vertus cardinales de la charité et de l'humilité, avec le zèle ardent, le courage et la constance nécessaires à la solennité de l'occasion. Il déclare que, bien que les prélats et patriarches réunis en assemblée aient le droit de faire entendre des propositions au concile, la direction du concile appartient essentiellement et uniquement au chef de l'Eglise, du sacré Collège et de la cour ecclésiastique de Rome, ainsi qu'il est exprimé par les mots *et non aliter sentiendum*. Il décrète et exhorte chacun des révérends pères de ne rien dire et de ne rien proposer de contraire de propositions au concile que dans les conditions suivantes :

1° Les propositions devront être faites par écrit et soumises au scrutin particulier—ou, avant d'être débattues, à un comité d'examen nommé préalablement par le pape, et chargé d'examiner si ces propositions sont conformes à la discipline de l'Eglise ;

2° Toutes les propositions doivent avoir pour objet le bien spirituel de l'Eglise, et le salut de l'Eglise, et non celui d'un diocèse particulier ;

3° Chaque proposition devra être accompagnée de l'exposé des motifs qui ont déterminé sa présentation ;

4° Chaque résolution devra être libellée en termes strictement conformes à l'esprit, à l'enseignement et aux traditions de la sainte Eglise catholique.

Sa Sainteté ordonne le secret à toute personne participant aux travaux du concile. Elle lève les excommunications et les censures : Cardinaux évêques, cardinaux-prêtres, cardinaux-diacres, patriarches, primats, archevêques, évêques abbés nullies et abbesses, et ordres monastiques.

Le pape autorise la nomination de dix prêtres chargés de l'adjudication et du règlement de toutes contestations et difficultés pouvant s'élever entre les membres du concile. Les plus, nommés les théologiens du concile, et, parmi les noms de cardinaux, ou présidents des congrégations générales du concile du concile, seuls les cardinaux de Reisach, de Vienne, de Lucca, Bizarri, Bizi et Capalti.

Les journaux décrivent harangueur le concile devront d'abord obtenir l'autorisation des dite légate, et il faudra que cette autorisation soit donnée au moins la veille ou soir du discours. Ce qui n'a pas pu contribué à propager la consternation.

Du Venezuela, on écrit en date du 30 novembre :

"Le bruit court que la ville de Maracaibo a été occupée par les forces du gouvernement, et que le chef des dissidents, le général Vanacio Polgar s'est dérobé en fuite à bord d'un bâtiment de guerre anglais qui se trouvait mouillé devant ce port. Quoique cette nouvelle n'ait encore rien d'officiel et que beaucoup de personnes tiennent la chute de Maracaibo, le gouvernement de Caracas s'est empressé d'ordonner des réjouissances pour célébrer sa victoire. Du reste, le gouvernement de Maracaibo n'est pas encore en fait accompli, il est probable qu'elle ne tardera pas à le devenir.

"La situation des autres parties du pays reste la même. Presque partout se montrent des guerilles qui entravent les communications et jettent la perturbation dans les affaires.

"Le comité révolutionnaire, présidé par le général Blanco, et dont le siège est à Curaçao (1e hollandaise voisine de nos côtes), agite toujours et reste plus inactif. Il se prépare à saisir la première occasion pour bouleverser de fouveau le pays, au profit de son chef, dont le but est de se faire proclamer président du Vénézuela."

Corps Législatif Français.

SÉANCE DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE.

La séance est ouverte à deux heures.

M. Duffas, l'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le président Schneider.—Y a-t-il des observations sur le procès verbal ?

M. Rochefort, sur le procès-verbal.—Je demande la parole. (Mouvements divers.)

M. le président Schneider.—Est ce sur le procès-verbal ?

M. Rochefort.—Oui, M. le président.

Sur plusieurs bancs.—A la tribune ! à la tribune !

(M. Rochefort descend quelques marches)

M. le président Schneider.—On vous demande de monter à la tribune.

M. Rochefort.—Je n'ai qu'une simple observation à présenter.

Plusieurs voix à droite.—A la tribune ! à la tribune !

M. Garnier-Pagès.—Laissez parler.

M. Eugène Pelletan.—On ne monte pas à la tribune pour une simple observation.

M. Rochefort.—Je n'ai que quelques mots à dire.

M. le président Schneider.—M. Rochefort a la parole pour une observation sur le procès-verbal.

M. Rochefort—Messieurs, avant l'ouverture de la disc